

Séance du 17 Février 2021

L'an 2021 et le 17 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES sous la présidence de VAUTRELLE Eva Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, LAYAT Cloé, MONCUIT Jeannine, RAGAZZOLI Karine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José

Absent(s) : M. VALLOIS Jean-François

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 10/02/2021

Date d'affichage : 10/02/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay
le : 26/02/2021

et publication ou notification du : 26/02/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme Cloé LAYAT

Objet(s) des délibérations **SOMMAIRE**

- Devis Avant-projet - Aménagements de sécurité routière RD933 - 2021_D0009
- Proposition acquisition ancienne station-service - 2021_D0010
- Location logement communal - 2021_D0011
- Groupement de commandes entretien des chaussées - 2021_D0012

Devis Avant-projet - Aménagements de sécurité routière RD933 - réf : 2021_D0009

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la réunion qui a eu lieu sur le projet de Sécurisation de la RD933 - Avenue des Comtes de Champagne.

Afin que le projet puisse progresser, il est proposé de faire appel à un Bureau d'études afin que celui-ci accompagne la Commune dans cette étape de l'avant-projet "Aménagements de sécurité routière - RD 933". Celui-ci comprend :

un plan d'aménagement au 200ème, un chiffrage du projet avec variantes et options, et une notice explicative.

Le devis retenu est celui du Bureau d'études AD-P spécialisé en infrastructure, VRD et Paysage pour un montant de 1 500.00 € HT soit 1 800.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté en la forme d'une Convention d'honoraires et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Proposition acquisition ancienne station-service - réf : 2021_D0010

A l'initiative de Madame le Maire et de son Adjointe Madame Ragazzoli, une grande partie des membres du Conseil municipal a visité les bâtiments de l'ancienne station-service qui est située 55 Avenue des Comtes de Champagne à Bergères-les-Vertus.

En effet, une réflexion s'est posée car le bâtiment est en vente depuis plusieurs années et il a par conséquent été proposé au Conseil municipal d'en effectuer la visite afin de voir si un projet de la Commune serait envisageable. Ensuite lors du Conseil municipal, la question s'est posée d'une acquisition par la Commune dans le but de pouvoir y développer à nouveau du commerce qui n'y est plus présent, ainsi que du logement.

Séance du 17 Février 2021 (suite)

L'éventualité d'une proposition d'achat au prix de 100 000 euros a été débattue et la majorité des membres du Conseil municipal a décidé d'effectuer une proposition d'achat à ce montant.

Les membres du Conseil municipal, à leur majorité, autorisent par conséquent Madame le maire à effectuer cette proposition d'achat au montant défini de 100 000 euros.

A la majorité (pour :10 contre :3 abstentions :1)

Location logement communal - réf : 2021_D0011

Madame le Maire informe que le deuxième logement sis 3 place de la Mairie étant libéré, Monsieur PERONNET Damien a fait une demande pour le louer à compter du mois de mars 2021.

Loyer : 450.00 €

Participation pour frais de Chauffage : 56.00 €

Taxes d'ordures ménagères : 4.00 €

Cautions égales à un mois : 450.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Madame le Maire à louer et dresser le contrat de location à Monsieur PERONNET Damien à compter du 1er mars 2021.

A l'unanimité (pour :14 contre :0 abstentions :0)

Groupement de commandes entretien des chaussées - réf : 2021_D0012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'arrêté préfectoral portant transformation en communauté d'agglomération du nouvel établissement public de coopération intercommunale issue de la fusion de la Communauté de communes Epernay Pays de Champagne et de la Communauté de communes de la Région de Vertus au 1er janvier 2017 en date du 19 décembre 2016,

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la composition du conseil communautaire du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de communes Epernay Pays de Champagne et de la Communauté de communes de la Région de Vertus et transformé en communauté d'agglomération au 1er janvier 2017 en date du 20 décembre 2016,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaines de Champagne et les communes membres volontaires,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaines de Champagne et ses communes membres ont des besoins communs à satisfaire concernant les travaux d'entretien de chaussée.

La Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaines de Champagne et les communes membres de la Communauté ont des besoins communs à satisfaire concernant la réalisation de travaux d'entretien de chaussées.

La réglementation en matière de commande publique permet à plusieurs acheteurs de coordonner et de regrouper leurs achats de même type. Les groupements permettent ainsi une réalisation d'économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché.

Séance du 17 Février 2021 (suite)

C'est pourquoi, il est envisagé de constituer un groupement de commandes permanent entre la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaines de Champagne et toutes les communes membres de l'intercommunalité qui seraient volontaires, formalisé par la conclusion d'une convention qui fixe notamment les conditions de fonctionnement du groupement ainsi que les modalités de participations financières.

La passation du marché est confiée au représentant légal de la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaines de Champagne.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir accepter le principe d'un groupement de commandes permanent pour satisfaire à leurs besoins communs relatif aux travaux d'entretien de chaussées et d'autoriser le Président à signer la convention relative à la création de ce groupement.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous invite à prendre la délibération suivante :

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaines de Champagne et toutes les communes membres de l'intercommunalité qui seraient volontaires, pour la réalisation de travaux d'entretien de chaussées.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention relative à la création de ce groupement de commandes permanent ainsi que pour tout document concernant cette affaire.

Le Conseil municipal autorise madame le Maire à prendre part à la signature de ce groupement de commandes.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- La visite d'un pressoir privé à Bethon a eu lieu le 12 février par Mesdames VAUTRELLE, RAGAZZOLI et MONCUIT. Les propriétaires de celui-ci ont pu leur faire part de leur expérience (qui s'est déroulée sur plusieurs années) pour redonner vie à leur ancien pressoir familial.

- Un recensement des Ouvrages d'art – Ponts a été récemment lancé au plan national, la Commune y a été inscrite afin de pouvoir bénéficier des contrôles proposés.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 26/02/2021
Le Maire
Eva VAUTRELLE